

Nom et Prénom de ou des enfant(s)	Date de naissance	Type de repas
		<input type="radio"/> Standard <input type="radio"/> Sans viande <input type="radio"/> Régime alimentaire (PAI)
		<input type="radio"/> Standard <input type="radio"/> Sans viande <input type="radio"/> Régime alimentaire (PAI)
		<input type="radio"/> Standard <input type="radio"/> Sans viande <input type="radio"/> Régime alimentaire (PAI)

### La famille :

Nom de la famille		
Adresse	_____	
	Code postal _____	Commune _____

Situation :       Célibataire                       Marié(e)                       Pacsé(e)  
 Séparé(e)                       Vie maritale                       Veuf (veuve)

Adresse mail (contact, factures, urgence) : \_\_\_\_\_

Nombre d'enfants à charge : \_\_\_\_\_ dont enfant(s) en situation de handicap(s) : \_\_\_\_\_

### Les parents :

	Père ou responsable 1	Mère ou responsable 2
<b>Nom et prénom</b>		
<b>Date de naissance</b>		
<b>Adresse</b> (renseigner responsable 2 uniquement si adresse différente)		
<b>Téléphone 1</b>		
<b>Téléphone 2</b>		
<b>Adresse mail</b>		
<b>Profession</b>		
<b>Employeur et ville</b>		
<b>Téléphone employeur</b>		
<b>Régime</b>	<input type="checkbox"/> Général (ou local) <input type="checkbox"/> MSA N° allocataire CAF : _____	<input type="checkbox"/> Général (ou local) <input type="checkbox"/> MSA N° allocataire CAF : _____

Autorité parentale :                       Père (ou responsable 1)                       Mère (ou responsable 2)

*L'ensemble de ces informations est obligatoire.*

### **Tarification :**

Le principe est une tarification modulée en fonction des ressources des familles.

La tarification de septembre à décembre sera basée sur le dernier quotient familial (obtenu au moment de l'inscription) ou l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 en cas de non-affiliation à la CAF. En janvier de l'année suivante une révision aura lieu, prenant en compte le quotient familial connu à cette date.

Pour les vacances et les mercredis, l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 sera pris en compte pour calculer les tarifs pour l'année 2024 ; l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 sera pris en compte pour calculer les tarifs pour l'année 2025.

Merci de nous transmettre votre numéro allocataire CAF et joindre une copie de votre dernier avis d'imposition. Si toutefois vous ne souhaitez pas transmettre les éléments fiscaux de votre foyer et/ou votre numéro allocataire CAF, c'est le tarif le plus élevé du barème qui sera retenu pour l'inscription de votre enfant.

### **Numéro allocataire CAF :**

- Je transmets mon numéro allocataire CAF (voir tableau en 1<sup>ère</sup> page).
- Je ne dispose pas de quotient familial : je fournis **obligatoirement un justificatif de non affiliation à la CAF**, le calcul du tarif sera alors effectué à partir du dernier avis d'imposition. A défaut, le tarif le plus élevé sera appliqué.
- Je ne souhaite pas transmettre mon numéro allocataire CAF. Le tarif le plus élevé sera appliqué.

### **Avis d'imposition :**

- Je transmets une copie de mon dernier avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022. J'ai bien noté que l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 devra être transmis à la directrice de l'accueil de loisirs au plus tard le 20 décembre 2024. Sans cet avis, le tarif le plus élevé sera appliqué dès janvier 2025 sans régularisation rétroactive possible.
- Je ne souhaite pas transmettre de copie de mon dernier avis d'imposition.

Si vous bénéficiez de bons CAF (Aide aux Temps libres) ou d'aide de votre comité d'entreprise, **il faut impérativement nous transmettre ces documents avant le début de chaque centre.**

---

### **Autorisation parentale :**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ autorise le responsable de

l'activité à prendre toute mesure rendue nécessaire par l'état de santé de mon enfant.

Le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_

Signature